



GRAINES VOLTZ

RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ

AU 31 MARS 2015

**GROUPE GRAINES VOLTZ
23 Rue Denis Papin
68000 COLMAR**

Colmar, le 30 juin 2015



SOMMAIRE

I-	Comptes consolidés du Groupe Graines Voltz au 31 Mars 2015	
1-	Etats de Synthèse	5
1.1-	Compte de résultat au 31 Mars 2015	5
1.2-	Résultat global au 31 Mars 2015	6
1.3-	Etat de situation financière consolidée au 31 Mars 2015.....	6
	Actif	6
	Passif	7
1.4-	Tableau de variation des capitaux propres au 31 Mars 2015	8
1.5-	Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 Mars 2015	9
2-	Méthodes et principes comptables en normes IFRS	10
2.1-	Contexte général et déclaration de conformité.....	10
2.2-	Date d'arrêté des comptes.....	10
2.3-	Bases d'évaluations.....	10
2.4-	Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation	10
2.5-	Conversion des comptes des entités étrangères	11
2.6-	Recours à des estimations	11
2.7-	Principes et méthodes comptables	12
2.8-	Périmètre de consolidation	14
2.9-	Comparabilité des comptes de résultat	17
2.10-	Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3).....	17
2.11-	Secteurs opérationnels (IFRS 8)	18
3-	Evènements de l'exercice.....	22

4- Les postes du résultat global et de l'état de situation Financière.

Note 1- Le chiffre d'affaires	22
Note 2- Les frais de personnel	23
Note 3- Les impôts et taxes	26
Note 4- Les dotations aux provisions	26
Note 5- Autres produits et charges opérationnels	27
Note 6- Le coût de l'endettement	27
Note 7- Les autres produits et charges financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers	27
Note 8- Les impôts sur les résultats.....	28
Note 9- Le résultat pour une action	32
Note 10- Le goodwill	33
Note 11- Les autres immobilisations incorporelles.....	34
Note 12- Les immobilisations corporelles	37
Note 13- Les actifs non-courants	38
Note 14- Les stocks	40
Note 15- Les clients et autres débiteurs.....	40
Note 16- La trésorerie et équivalent de trésorerie	41
Note 17- Les dettes financières courantes et non-courantes.....	42
Note 18- Les provisions courantes et non-courantes	43
Note 19- Les fournisseurs et les autres passifs courants.....	44
Note 20- Le tableau de flux de trésorerie	45
Note 21- Le capital social	45
Note 22- Les engagements hors bilan	46
Note 23- Les transactions avec les parties liées	47
Note 24- Les événements post-clôture	47

II.	Rapport semestriel d'activité consolidé au 31.03.2015.....	48
1-	Comptes condensés consolidés du semestre écoulé :.....	48
2-	Faits majeurs et significatifs :	48
3-	Evènements importants survenus au cours du semestre et leur incidence sur les comptes :	49
4-	Description des principaux risques et incertitudes pour le semestre à venir :.....	49
5-	Evènements postérieurs à la clôture :	49
6-	Transactions avec les parties liées :.....	49
III.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'examen limité des comptes consolidés	50
IV.	Attestation du dirigeant.....	53

I- Comptes consolidés du Groupe Graines Voltz au 31 Mars 2015

1 -Etats de Synthèse.

1.1 -Compte de résultat au 31 Mars 2015.

En EUR	Note	31/03/2015	31/03/2014
Chiffre d'affaires	1	48 919 005	52 801 965
Autres produits de l'activité			219 561
Achats consommés		-25 618 575	-28 931 884
Charges de personnel	2	-8 968 697	-9 417 642
Charges externes		-6 055 901	-6 796 692
Impôts et taxes	3	-665 724	-633 171
Dotation aux amortissements		-1 103 454	-1 004 952
Dotation aux provisions	4	-2 090 995	-1 357 684
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		1 026 326	340 515
Autres produits et charges d'exploitation		-34 777	290 014
Résultat opérationnel courant		5 407 208	5 510 030
Autres produits et charges opérationnels	5	443 461	-54 545
Résultat opérationnel		5 850 669	5 455 485
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6	12 028	
Coût de l'endettement financier brut	6	-321 351	-342 306
Coût de l'endettement financier net		-309 323	-342 306
Autres produits et charges financiers	7	144 987	-361 221
Charge d'impôt	8	-2 236 984	-2 151 252
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-14 433	
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		3 434 916	2 600 706
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-1	
Résultat net		3 434 916	2 600 706
Part du groupe		3 376 918	2 587 803
Intérêts minoritaires		57 999	12 904
Résultat net de base par action	9	2,46	1,89
Résultat net dilué par action	9	2,46	1,89

1.2 -Résultat global au 31 Mars 2015.

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	31/03/2015	30/09/2014
Résultat net	3 434 917	4 833 951
Ecarts de conversion	57 041	11 713
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(75 652)	(68 949)
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en Capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Impôts		
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(18 611)	(57 236)
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 416 306	4 776 715

1.3 -Etat de situation financière consolidée au 31 Mars 2015.

Actif

Actif en EUR		31/03/2015	30/09/2014	31/03/2014
Goodwill	10	9 116 846	9 181 337	9 108 088
Autres Immobilisations Incorporelles	11	1 705 977	1 846 319	1 869 529
Immobilisations Corporelles	12	7 876 406	8 261 242	8 733 334
Immeubles de placement				
Participations entreprises associés	13	1 066 863	562 911	
Actifs financiers disponibles à la vente				
Autres actifs financiers	13	2 502 353	1 181 526	2 289 167
Autres actifs non courants				
Actifs d'impôts non-courants	8	2 305 148	2 258 302	1 894 023
Actifs non courants		24 573 593	23 291 637	23 894 141
Stocks et en-cours	14	17 053 455	14 827 382	14 167 985
Clients et comptes rattachés	15	53 058 890	27 790 309	52 556 342
Autres actifs courants	15	3 274 815	1 755 985	2 978 392
Actifs d'impôts courants	8	35 765	2 827 302	36 118
Actifs financiers à la juste valeur - contrepartie résultat				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16	4 729 029	5 362 144	4 292 623
Liaisons Titres				
Liaison entité de gestion				
Liaisons Bilan		1	1	
Actifs courants		78 151 955	52 563 123	74 031 460
Total Actif		102 725 548	75 854 760	97 925 601

Passif

Passif		31/03/2015	30/09/2014	31/03/2014
Capital émis	21	1 370 000	1 370 000	1 370 000
Réserves		25 184 778	20 397 852	20 509 840
Titres en auto-contrôle		-2 178 954	-2 178 954	-2 178 954
Résultat de l'exercice		3 376 919	4 774 834	2 587 802
Intérêts minoritaires		81 414	22 437	-27 329
Capitaux propres		27 834 157	24 386 169	22 261 359
Emprunts & dettes financières diverses à long terme	17	12 366 766	11 826 206	12 715 789
Passifs d'impôts non-courants	8	1 037 766	864 698	680 085
Provisions à long terme	18	709 254	728 976	752 295
Autres passifs non courants		1		
Passifs non courants		14 113 787	13 419 880	14 148 169
/Fournisseurs et comptes rattachés	19	16 410 936	9 855 884	11 487 905
Emprunts à court terme	17	31 925 984	16 663 597	39 387 697
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	17	4 990 545	5 473 254	3 857 646
Passifs d'impôts courant	19	173 845	143 395	623 663
Provisions à court terme	18	1 517 488	437 782	117 000
Autres passifs courants	19	5 758 806	5 474 799	6 042 162
Passifs courants		60 777 604	38 048 711	61 516 073
Total Passif		102 725 548	75 854 760	97 925 601

1.4 -Tableau de variation des capitaux propres au 31 Mars 2015.

Composition des capitaux propres en milliers d'euros

En K - EUR	Capital	Réserves et résultats	Gains et pertes en C.Propres	Situation nette	Situation nette Groupe	Situation nette Minoritaires
Capitaux propres N-2	1 370	17 970	-15	19 325	19 365	-41
Correction des A nouveaux		322		322	322	
Changement de méthode						
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies			-69	-69	-69	
Affectation en réserves		11	<1	11	11	
Paieement fondés sur des actions		342		342	342	
Opérations sur titres auto-détenus						
Distributions de dividendes						
Résultat net N-1		4 834		4 834	4 775	59
Réévaluation des immobilisations						
Instruments financiers						
Variation des écarts de conversion		-15	12	-3	-7	4
Ecart sur les régimes à prestations définies						
Autres gains & pertes en capitaux propres						
Variation de périmètre		-379		-379	-379	
Autres variations		3		3	3	
- Ajustement N-1		3		3	3	
Capitaux propres N-1	1 370	23 088	-72	24 386	24 363	23
Correction des A nouveaux						
Changement de méthode						
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies			-76	-76	-76	
Affectation en réserves						
Paieement fondés sur des actions						
Opérations sur titres auto-détenus						
Distributions de dividendes						
Résultat net N		3 435		3 435	3 377	58
Réévaluation des immobilisations						
Instruments financiers						
Variation des écarts de conversion			57	57	56	1
Ecart sur les régimes à prestations définies						
Autres gains & pertes en capitaux propres						
Variation de périmètre		32		32	32	
Autres variations						
Capitaux propres N	1 370	26 555	-91	27 834	27 752	82



1.5 -Tableau de flux de trésorerie consolidé au 31 Mars 2015.

Tableau de flux en milliers d'euros

En K - EUR	31/03/2015	30/09/2014
Résultat net consolidé	3 435	4 834
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 890	2 483
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-2
Charges et produits calculés liés aux stockoptions et assimilés		
Autres produits et charges calculés		
Plus et moinsvalues de cession	-457	18
Profits et pertes de dilution		
Quotepart de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	14	24
Dividendes (titres non consolidés)		6
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	4 882	7 363
Coût de l'endettement financier net	309	867
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	2 237	1 787
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	7 428	10 018
Impôts versé	-2 112	-3 665
Variation du B.F.R. lié à l'activité	-19 563	2 340
Autres flux générés par l'activité		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	-14 247	8 693
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-451	-1 373
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	527	111
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		-361
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		
Incidence des variations de périmètre	-548	-8 817
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)	15	6
Variation des prêts et avances consentis	-1 172	-81
Subventions d'investissement reçues		
Autres flux liés aux opérations d'investissement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 629	-10 515
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital :		
<i>Versées par les actionnaires de la société mère</i>		
<i>Versées par les minoritaires des sociétés intégrées</i>		
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :		
<i>Dividendes versés aux actionnaires de la société mère</i>		
<i>Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées</i>		
Rachats et reventes d'actions propres		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 100	6 348
Remboursements d'emprunts	-810	-3 362
Intérêts financiers nets versés	-321	-545
Autres flux liés aux opérations de financement	-22	-206
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-53	2 235
Incidence des variations des cours des devises	33	-13
Variations de la trésorerie nette	-15 896	401
Trésorerie d'ouverture	-11 301	-11 702
Trésorerie de clôture	-27 197	-11 301

Cf. Note 20

2 -Méthodes et principes comptables en normes IFRS.

La société Graines Voltz est une entreprise qui est domiciliée en France. Le siège social est situé au 23 rue Denis Papin 68000 Colmar. Les états financiers consolidés du Groupe pour la période de 6 mois prenant fin au 31 mars 2015 comprennent la société Graines Voltz et ses filiales, les sociétés Ball Ducrettet, Brard Graines, Iberia Seeds, Graines Voltz Egypt (anciennement Evagro Seeds), Topsem, Saulais, Bigler, Graines Voltz Turkey (anciennement Agreva), Phytosem, Les Gazons de France et Semences Marocaines Professionnelles (l'ensemble désigné comme « le groupe » et chacune individuellement comme «les entités du groupe»).

L'activité du groupe consiste principalement en :

- la distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers et collectivités :
- De semences, plants et bulbes de fleurs,
- De semences et plants de légumes.

- la production de graines et de jeunes plants horticoles à une clientèle de professionnels.

2.1 -Contexte général et déclaration de conformité.

Ces états financiers présentent les comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux interprétations des normes IFRS publiées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRS IC) de l'IASB, telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2015.

2.2 -Date d'arrêté des comptes.

Les comptes consolidés intermédiaires au 31 mars 2015 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 22 juin 2015.

2.3 -Bases d'évaluations.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles IFRS. Les catégories concernées sont le cas échéant mentionnées dans les notes suivantes.

2.4 -Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation.

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les données financières présentées en Euros sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

2.5 -Conversion des comptes des entités étrangères.

La société Graines Voltz Egypt présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, la Livre égyptienne (EGP).

La société Topsem présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dinar algérien (DZD).

La société Bigler présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Franc suisse (CHF).

La société Graines Voltz Turkey présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, la Nouvelle Livre turque (TRY).

La société Semences Marocaines Professionnelles présente ses états financiers dans sa monnaie fonctionnelle, le Dirham Marocain (MAD).

Selon la norme IAS 21, leurs états doivent être convertis dans la monnaie de présentation, l'€uro.

Selon la norme IAS 29, la Livre égyptienne, le Dinar algérien, le Franc suisse, la Nouvelle Livre turque et le Dirham Marocain ne sont pas des monnaies d'une économie hyper inflationniste.

Les états financiers de ces cinq sociétés sont convertis en €uros selon la procédure suivante :

- actifs et passifs convertis au cours de clôture à la date des états financiers,
- produits et charges convertis au cours de change moyen pour la période.

2.6 -Recours à des estimations.

La préparation des états financiers en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction, la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination des montants comptabilisés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes sur les actifs et passifs éventuels.

Les estimations et hypothèses retenues sont celles que la Direction considère comme les plus pertinentes et réalisables dans l'environnement du groupe et en fonction des retours d'expérience disponibles.

Compte tenu du caractère incertain inhérent à ces modes de valorisation, les montants définitifs peuvent s'avérer différents de ceux initialement estimés. Pour limiter ces incertitudes, les estimations et hypothèses font l'objet de revues périodiques ; les modifications apportées sont immédiatement comptabilisées.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations sont explicitées dans les notes suivantes :

Estimation	Nature de l'estimation
Note 2 : Les avantages au personnel	Taux de turn-over, taux d'espérance de vie, taux de progression des salaires, taux d'actualisation.
Notes 4 et 13 : Les provisions sur stocks	Hypothèses retenues : en fonction du risque de non germination et en fonction des perspectives de vente.
Notes 4 et 14 : Les provisions sur créances clients	Hypothèses retenues : en fonction de l'antériorité des créances et de la probabilité de recouvrement.
Note 7 : Les impôts sur le résultat	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs et les modalités d'application de la législation fiscale.
Note 9 : Le goodwill	Principales hypothèses retenues pour le calcul de la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT : <ul style="list-style-type: none"> • le nombre d'années de données prévisionnelles, • le taux de croissance, • le taux d'actualisation.
Notes 10 et 11: Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles	Détermination de la durée d'utilité des actifs.
Note 18 : Les provisions courantes et non-courantes	Provisions pour litiges : hypothèses sous-jacentes à l'appréciation et à la valorisation des risques.

2.7 -Principes et méthodes comptables.

■ Les textes suivants ont été adoptés par l'Union européenne et leur application est obligatoire à compter des exercices ouverts à partir du 01 Janvier 2014 :

L'IASB (International Accounting Standards Board) a publié en mai 2011 trois nouvelles normes adoptées par l'Union européenne en 2012, concernant la consolidation des groupes :

- IFRS 10 « États financiers consolidés »,
- IFRS 11 « Partenariats »,
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ».

Ces normes ont été simultanément complétées par des amendements aux normes existantes suivantes :

- IAS 27R (2011) « États financiers individuels »,
- IAS 28R (2011) « Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises ».

Les textes suivants, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014, n'ont pas eu d'impact sur les comptes consolidés du groupe :

- l'amendement à la norme IAS 32 « Compensation des actifs financiers et des passifs financiers »,
- les amendements à la norme IAS 39 « Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture »,
- les amendements à la norme IAS 36 « Dépréciations des actifs - Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers ».

Enfin, en 2012, des amendements ont été apportés aux normes IFRS 10, 11 et 12 concernant leurs « Modalités de transition » et aux normes IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 concernant les « Entités d'investissement ».

Ces nouvelles normes et amendements apportent un certain nombre d'évolutions : nouvelle définition plus large du contrôle pouvant conduire les groupes à élargir leur périmètre de consolidation en y incluant des entités jusqu'à présent non consolidées, suppression de la possibilité de consolider les co-entreprises en intégration proportionnelle, et évolution qualitative et quantitative de l'information à fournir.

L'application de ces normes et amendements obligatoire au 1er janvier 2014 a été appliquée par le groupe.

Dans le cadre de la consolidation du groupe Graines Voltz le principal changement est lié à l'application d'IFRS 11 qui se concentre sur les droits et obligations du partenariat. La norme fait dorénavant la seule distinction entre les activités communes et les coentreprises.

Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. En ce qui concerne sa participation dans une activité commune, un partenaire doit comptabiliser :

- ses actifs, incluant sa quote-part de tous les actifs détenus conjointement;
- ses passifs, incluant sa quote-part de tous les passifs assumés conjointement;
- ses produits de la vente de sa quote-part de la production provenant de l'activité commune;
- sa quote-part des produits de la vente de la production par l'activité commune;
- ses dépenses, incluant sa quote-part de toutes les dépenses assumées conjointement.

Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence décrite dans IAS 28 (2011) "Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ", sauf si l'entité est dispensée d'appliquer cette méthode telle qu'il est précisé dans IAS 28 (2011). Les changements liés à l'application de ces textes sont détaillés à la note 2.8, ci-après.

2.8 -Périmètre de consolidation.

Les règles suivantes sont appliquées :

- Une filiale est une entité contrôlée par la société. Les filiales contrôlées sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les critères d'appréciation du contrôle résultent :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote, dont les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables,
- soit de la possibilité d'exercer un contrôle au regard des principes énoncés par la norme IAS 27 au paragraphe 13.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date où le contrôle cesse.

- Pour les intérêts détenus dans des sociétés contrôlées conjointement, la méthode de consolidation dépend de la nature du partenariat (IFRS 11).

Dans le cas des coentreprises, la méthode retenue est la mise en équivalence.

Dans le cadre des activités conjointes, la méthode retenue est la comptabilisation ligne à ligne des actifs, passifs, produits et charges.

Les changements de méthode de consolidation, entraînés par la première application d'IFRS 11 sont les suivants :

- La société Bigler est une entreprise contrôlée conjointement qui était précédemment consolidé selon la méthode de l'Intégration Proportionnelle. En application d'IFRS 11 et après avoir analysé la nature de ce partenariat il en ressort que la société Bigler est considérée comme une coentreprise. En effet :
 - la société Bigler est un véhicule juridique distinct ayant une existence autonome ;
 - l'accord qui lie la société Graines Voltz et son co-entrepreneur est un accord conjoint par lequel les deux parties ont uniquement des droits sur les actifs nets ;
 - la société Graines Voltz et son co-entrepreneur n'ont pas droit à la quasi-totalité des avantages économiques découlant des actifs du partenariat, ni aucun droit direct sur les actifs ou obligation directe sur les passifs du partenariat.

Cette société est donc consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

- Les transactions internes sont éliminées en consolidation :

- les transactions et comptes réciproques,
- les dotations et reprises de dépréciations sur titres consolidés,
- les marges internes sur stocks,
- les dividendes versés entre les sociétés consolidées.

■ Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 mars 2015, Graines Voltz a consolidé 11 sociétés selon les règles précisées par la norme IAS 27 relative aux méthodes de consolidation.

	31/03/2015	31/03/2014
Par intégration globale	8	10
Par intégration proportionnelle	0	1
Par mise en équivalence	3	0
Total	11	11

■ Entrées dans le périmètre de consolidation :

Aucune société n'a été acquise depuis le 1^{er} octobre 2014.

Cependant la société Graines Voltz a acquis le 31 Décembre 2014 12 400 actions supplémentaires de la société Les Gazons de France (LGDF). Graines Voltz détenait déjà 8266 actions de cette société. Cette nouvelle acquisition d'actions permet donc à Graines Voltz de détenir 50 % du total des actions de la société Les Gazons de France.

■ Sorties du périmètre de consolidation :

Aucune société n'est sortie du périmètre de consolidation depuis le 1^{er} octobre 2014.

■ Sociétés non consolidées :

Il s'agit de la société Hormalys dont l'activité a démarré en octobre 2014, activité non significative au 31 mars 2015 et de la SCI La Claié des Pâtures dont le montant des dettes est minime (25 K€).

■ Informations relatives aux variations de périmètre de consolidation (par rapport au 30 septembre 2014)

Les principales données peuvent être synthétisées comme suit :

En milliers d'Euros	LGDF
Date d'entrée dans le périmètre	01/10/2013
Pourcentage acquis sur l'exercice	30 %
Méthode de consolidation	Mise en équivalence
Éléments de bilan repris en juste valeur	Néant
Ecart d'acquisition	
Date de sortie du périmètre	
Motif de la sortie du périmètre	

■ Informations relatives aux variations de périmètre de consolidation (par rapport au 31 mars 2014) :

Le périmètre de consolidation des comptes semestriels au 31 mars 2015 a évolué par rapport au 31 mars 2014 du fait de :

- l'acquisition au 1^{er} avril 2014 de la société Semences Marocaines Professionnelles au Maroc,
- la prise en compte des sociétés Les Gazons de France et Phytosem selon la méthode de mise en équivalence (même analyse que pour la société Bigler).

De plus, la société Bigler est maintenant consolidée selon la méthode de mise en équivalence au lieu de l'intégration proportionnelle au 31 mars 2014.

■ Périmètre de consolidation 2015

Raison sociale	Pays	Siège social	N° Siren	% Droit de vote	% Intérêt	Mode de consolidation
Ball Ducrettet	France	2 Place des Arts 74200 THONON LES BAINS	411 304 173	100 %	100 %	Intégration globale
Brard Graines	France	La Claie des Pâtures 49 160 LONGUE JUMELLES	398 858 415	100 %	100 %	Intégration globale
Iberia Seeds	Espagne	1 Avenida Adolfo Suarez 1 Edificio Oficentro Planta 1 Puerta 4 30700 Torre Pacheco Murcia ESPAGNE	B30860654	100 %	100 %	Intégration globale
Graines Voltz Egypt	Egypte	77B Al Nasr road 6 th floor Apartment n°63 Nasr City EGYPTE		99 %*	99 %*	Intégration globale
Topsem	Algérie	Cité Bridja BP n°1 Staoueli Alger ALGERIE		68 %	68 %	Intégration globale
Saulais	France	Route de Beaufort 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU	389 771 031	100 %	100 %	Intégration globale
Bigler	Suisse	Postfach 150 3600 Thun SUISSE		50 %	50 %	Mise en équivalence
Graines Voltz Turkey	Turquie	Yesil Bahce Mah. 1474 Sok.n° 7 Haci Ali Kemanoglu Apt. D 2-3 07010 Muratpasa- Antalya TURQUIE		100 %	100 %	Intégration globale
Les Gazons de France	France	20 rue des Bordes Pouilly Le Fort 77240 VERT-SAINT-DENIS	784 900 235	50 %	50 %	Mise en équivalence
Phytosem	France	ZI Plaine de Lachaud 05000 CHATEAUVIEUX	337 856 827	39.09 %	39.09 %	Mise en équivalence
Semences Marocaines Professionnelles	Maroc	118 Riad Salam Agadir MAROC		100 %	100 %	Intégration globale

(*) les 1% restant sont détenus par le PDG de Graines Voltz SA pour respecter la législation égyptienne.

Les sociétés Graines Voltz, Ball Ducrettet, Brard Graines, Iberia Seeds, Graines Voltz Egypt, Topsem, Saulais, Bigler, Graines Voltz Turkey et Semences Marocaines Professionnelles ont clôturé une période de 6 mois prenant fin le 31 mars 2015.

La société Les Gazons de France a clôturé une période de 6 mois prenant fin le 31 décembre 2014. Les comptes individuels des cette entité n'ont pas été retraité puisqu'aucune opération significative n'est survenue entre la date de clôture et la date de clôture des comptes consolidés.

La société Phytosem a clôturé une période de 12 mois prenant fin le 30 juin 2014 et établi des états financiers prévisionnels prenant fin le 30 juin 2015. Ces états financiers prévisionnels ont été pris en compte pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2015 du groupe Graines Voltz pour une période de 6 mois.

2.9 -Comparabilité des comptes de résultat.

Les données présentées en référence (n-1) dans les états financiers consolidés sont les données consolidées selon les normes IFRS du groupe Graines Voltz arrêtées au 31 mars 2014.

Du fait de la modification du périmètre et du changement de méthode de consolidation, ainsi que de la cession de la branche d'activité de fournitures horticoles, la comparabilité peut s'avérer, le cas échéant, non pertinente.

En raison des contraintes pratiques, notamment de la saisonnalité et de la consommation de ressources que leur établissement aurait nécessité, le groupe s'est résolu à ne pas produire de comptes pro-forma au 31 mars 2015.

A titre d'information, il est précisé que la variation du chiffre d'affaires à périmètre constant aurait enregistré une hausse de 1,51%.

2.10 -Goodwill - Regroupement d'entreprises (IFRS 3).

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée, plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquises, moins
- le montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Pour chaque regroupement, le groupe a la possibilité d'opter pour chaque transaction pour une évaluation à la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet correspondant à la part du groupe et celle des participations ne donnant pas le contrôle) ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition (méthode du goodwill partiel correspondant uniquement à la part du Groupe).

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Toute contrepartie éventuelle à payer est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. La contrepartie éventuelle qui a été classée en capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres. Par contre, pour une contrepartie éventuelle classée en dettes, les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

De plus, toujours conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à la clôture de chaque exercice, le 30 septembre, sauf si un indice de perte de valeur est identifié au 31 mars.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

2.11 -Secteurs opérationnels (IFRS 8).

■ Information sectorielle :

Un secteur opérationnel est une composante du groupe qui :

- exerce des activités à partir desquelles elle est susceptible de percevoir des produits et de supporter des charges, y compris des produits et des charges relatifs à des transactions avec d'autres composantes du groupe ;
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par le principal décideur du groupe, qui les utilise pour prendre les décisions d'allocation de ressources aux secteurs et pour apprécier leur performance ;
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du groupe correspond à un comité de pilotage.

Le groupe présente deux secteurs opérationnels, qui correspondent aux secteurs revus par le principal décideur opérationnel, correspondant à deux activités différentes :

- distribution de semences, de plants et de bulbes,
- production de graines et de jeunes plants horticoles.

Les 12 entités juridiques du groupe au 31 mars 2015 sont des unités génératrices de trésoreries distinctes, sauf Graines Voltz SA qui dispose de 2 activités (distribution et production) depuis la transmission universelle du patrimoine de la société Plan Ornamental. Cependant l'activité de production reprise par Graines Voltz SA n'est pas significative ; aussi la totalité de l'information de Graines Voltz SA est indiquée dans le secteur distribution.

Pour chaque secteur, la direction examine le reporting interne au minimum sur une base semestrielle.

Les résultats sectoriels qui sont remontés à la direction correspondent aux résultats après impôt et comprennent les éléments directement attribuables à un secteur ainsi que ceux qui peuvent être alloués sur une base raisonnable.

Les investissements sectoriels sont la somme des coûts engagés durant l'année pour acheter des actifs corporels et des actifs incorporels autres que le goodwill.

L'information sectorielle se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	DISTRIBUTION		PRODUCTION		GROUPE GRAINES VOLTZ	
	31/03/15	31/03/14	31/03/15	31/03/14	31/03/15	31/03/14
Produits externes	56 692	53 512	6 242	7 545	62 934	61 057
Produits inter secteurs	10 603	7 681	3 387	357	13 990	8 038
Produits financiers	3 172	2 217	2	83	3 174	2 300
Charges financières	1 503	962	48	49	1 551	1 011
Amortissements des immobilisations	829	671	308	369	1 137	1 040
Résultat avant impôt du secteur présenté	4 814	5 099	746	94	5 560	5 193
Autres éléments sans effet trésorerie :	0	0	0	0	0	0
-Pertes de valeur sur les immobilisations	0	0	0	0	0	0
-Reprises de pertes de valeur sur les immobilisations corp	0	0	0	0	0	0
-Actifs sectoriels	112 796	101 459	10 701	11 009	123 497	112 468
-Investissements	1 651	7 127	174	0	1 825	7 127
-Passifs sectoriels	79 076	73 992	7 580	8 105	86 656	82 097

En milliers d'euros	GROUPE GRAINES VOLTZ	
	31/03/15	31/03/14
Produits		
Total des produits de secteur à présenter	62 934	61 057
Autres produits	- 24	-4
Elimination des produits inter secteurs	- 13 990	-8 038
Produits consolidés	48 919	53 015
Résultats		
Total des résultats des secteurs à présenter	5 560	5 193
Autres résultats	122	352
Élimination des résultats inter secteurs	- 275	-42
Montants non affectées :		
-Gains sur les distributions en nature aux actionnaires	0	0
-Autres charges du siège	0	0
Résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt	5 407	5 503
Actifs		
Total des actifs sectoriels à présenter	123 497	112 469
Autres actifs	- 20 807	-12 987
Elimination des actifs inter secteurs		0
Total des actifs consolidés	102 690	99 482
Passifs		
Total des passifs sectoriels à présenter	86 656	82 097
Autres passifs	-11 800	-6 530
Elimination des passifs inter secteurs		0
Total des passifs consolidés	74 856	75 567

Les autres éléments significatifs en 2015 :

En milliers d'euros	31/03/15			31/03/14		
	Total des secteurs	Ajust.de conso.	Total consolidé des secteurs à présenter	Total des secteurs	Ajust. de conso.	Total consolidé des secteurs à présenter
Produits financiers	3 174	- 2 953	221	2 300	-2 182	118
Charges financières	1 551	- 1 166	385	1 011	-196	815
Investissements	1 825	-480	1 345	7 127	-4 757	2 370
Amortissements	1 137	-33	1 104	1 410	-35	1 375
Pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Reprise de pertes de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0	0	0	0

■ Information géographique :

Six entités, Graines Voltz SA, Ball Ducrettet SAS, Brard Graines SAS, Saulais SAS, Les Gazons de France SAS et Phytosem sont localisées en France. Les six autres entités sont situées hors de France :

- Iberia Seeds : Espagne,
- Graines Voltz Egypt : Egypte,
- Topsem : Algérie,
- Bigler Samen : Suisse,
- Graines Voltz Turkey : Turquie,
- Semences Marocaines Professionnelles : Maroc.

Il y a donc des actifs non courants situés hors de France. Ceux-ci représentent :

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Immobilisations incorporelles	7	203
Immobilisations corporelles	370	391
Actifs financiers	0	91
Total	377	685

Pour les besoins de la présentation de l'information par secteur géographique, les produits sectoriels sont déterminés sur la base de la localisation géographique des clients.

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
France	38 049	40 814
Europe et Moyen Orient	6 732	6 326
Afrique	3 944	5 532
Autres	194	130
Total	48 919	52 802

3 -Evènements de l'exercice.

Les principales opérations intervenues au cours de la période se terminant le 31 mars 2015 sont les suivantes :

- La société Graines Voltz SA a cédé à la société Les Gazons de France une branche d'activité comprenant la marque FLORIVERT ainsi que la clientèle et l'achalandage rattachés en date du 20 novembre 2014 pour un montant de 680 K€.
- La société Graines Voltz SA a acquis le 31 Décembre 2014 12 400 actions supplémentaires de la société Les Gazons de France. Graines Voltz SA détenait déjà 8 266 actions de cette société. Cette nouvelle acquisition d'actions permet donc à Graines Voltz SA de détenir 50 % du total des actions de la société Les Gazons de France.

4 -Les postes du résultat global et de l'état de situation Financière.

Note 1 -Le chiffre d'affaires.

Les règles appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation du chiffre d'affaires :

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il existe une indication objective, prenant en général la forme d'un contrat de vente qui est exécuté, que les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de manière fiable, que le groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de manière fiable.

S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de manière fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

La répartition par nature du chiffre d'affaires :

En milliers d'euros	Variation en %	31/03/15	31/03/14
Ventes de produits	-4.13	46 335	48 336
Ventes de services	-42.14	2 584	4 466
Total	- 7.35	48 919	52 802

Note 2 -Les frais de personnel.

Les frais de personnel présentent les caractéristiques suivantes :

Évolution des frais de personnel :

En milliers d'Euros	31/03/15	31/03/14
Rémunérations brutes	6 387	6 650
Charges sociales	2 373	2 467
Avantages au personnel : indemnité départ en retraite	- 95	
En déduction des frais de personnel lié à l'activité de recherche et développement	0	0
Charge de personnel liée aux stock-options	0	0
Participation des salariés	304	301
Total	8 969	9 418

Au 31 mars 2015, il existe, dans la société Graines Voltz SA, deux plans d'attribution d'options d'achats d'actions au profit des salariés de la société.

- Un premier de 33 111 actions, attribué le 12 juillet 2013. Les options pourront être exercées en une ou plusieurs fois à compter du 13 juillet 2016. Les bénéficiaires pourront lever les options à tout moment de l'année entre le 13 juillet 2016 et le 12 juillet 2018. Les actions sont attribuées au prix de 20,07€ chacune.
- Un deuxième le 20 décembre 2013 et portant sur 63 897 actions. Les options pourront être exercées en une ou plusieurs fois à compter du 20 décembre 2016. Les bénéficiaires pourront lever les options à tout moment de l'année entre le 20 décembre 2016 et le 19 décembre 2018. Les actions sont attribuées au prix de 20,07€ chacune.

Graines Voltz SA détient à la date du 31 mars 2015 un nombre d'actions égal au total des options attribuées, soit 97 008 actions.

Conformément à la norme IAS 32, ces actions auto-détenues ont été déduites des capitaux propres de la société.

Les stock-options – paiements fondés sur des actions :

Les plans d'attribution d'options d'achats d'actions aux salariés de la société Graines Voltz ne prévoient pas que l'attributaire des stock-options bénéficie d'une promesse des rachats des actions issues de l'exercice des options. Il s'agit de plans « equity settled », c'est-à-dire de transactions dénouées par remise d'instruments de capitaux propres.

Conformément à l'application de la norme IFRS 2, le groupe a comptabilisé au 30 septembre 2014 la charge de personnel correspondante en contrepartie des capitaux propres. Cette charge de personnel a été évaluée à la juste valeur des actions.

Le crédit impôt pour la compétitivité des entreprises (CICE) :

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE selon les normes IFRS a été réalisée en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel.

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants : comptabilisation en moins des charges de personnel de la somme de 160 K€.

Les avantages au personnel :

En accord avec les lois, le groupe Graines Voltz participe à divers régimes de retraites et d'indemnités de départ constitutifs d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charge lorsque le service correspondant est rendu.

Les régimes à prestations définies, correspondant aux indemnités de départ à la retraite, sont comptabilisés au bilan en provision pour risques et charges. Ces engagements sont évalués selon une méthode actuarielle, assise sur la totalité du personnel classé par catégories socio-professionnelles et par ancienneté. La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédit projetées.

Selon la méthode des unités de crédit projetées, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'engagement, celui-ci étant ensuite actualisé.

Pour l'ensemble des sociétés: les indemnités de départ en retraite sont déterminées selon les dispositions des conventions collectives dont dépendent les salariés au sein des sociétés.

La base de salaire retenue pour le calcul est le salaire de fin de carrière et les droits sont calculés à partir de l'ancienneté finale proratisée. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation).

La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis évaluées en tenant compte des augmentations de salaire (dégressives avec l'âge) jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn over et d'espérance de vie.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global.

Le groupe détermine la charge d'intérêts sur le passif en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des indemnités de départ à la retraite, au passif, tel que déterminé au début de l'exercice. Ce passif est ajusté le cas échéant de toute variation résultant du règlement de prestations au cours de la période.

Les charges d'intérêt et les autres charges au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées en résultat net.

Principales hypothèses utilisées :

Il a été retenu une table de turn over « moyen » et systématiquement décroissant en fonction de l'âge. Il a été retenu un âge de départ à la retraite de 67 ans au 31 mars 2015.

Le taux de charges sociales patronales retenu est de 39%.

Le taux d'actualisation utilisé est le taux IBOXX Corporates AA à la date de clôture, soit 1.14% au 31 mars 2015.

Les réévaluations du passif au titre des indemnités de départ à la retraite, qui correspondent aux écarts actuariels sont comptabilisés en « Other Comprehensive Income » (OCI, signifiant « autres éléments du résultat global »), conformément à la norme IAS 19, ces écarts actuariels s'élèvent au 31 mars 2015 à 75 652 €.

Les comptes de l'exercice clos au 31 mars 2015 se trouvent impactés par la variation négative de 95 374 € de la provision portée au compte de résultat sous la rubrique "Charges de personnel" conformément à l'application de la norme IAS 19 correspondant aux écarts liés à l'évolution de la masse salariale.

Les provisions pour avantages au personnel se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31/03/15	30/09/14
Provision pour indemnités de départ en retraite	709	729

En milliers d'euros	Provision pour indemnités de départ en retraite
Au 31/03/14	729
Charges de personnel	(95)
OCI	76
A 31/03/15	709

Les provisions pour risques de personnel :

Aucune reprise ou dotation n'a été constatée suite à des litiges prud'homaux.

Effectif annuel moyen :

En milliers d'Euros	31/03/15	30/09/2014
Cadres	88	90
Non cadres	222	237
Total	310	327

Note 3 -Les impôts et taxes.

La loi de finance pour 2010, votée en décembre 2009, a introduit une Contribution Economique Territoriale (CET) en remplacement de la Taxe Professionnelle (TP). La CET a deux composantes : la Contribution Foncière Territoriale (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de taxe foncière. La CVAE est égale à 1.5% de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée.

Le groupe Graines Voltz a conclu à ce stade que ce changement des modalités de calcul des impôts locaux français n'en modifiait pas la nature. Le groupe Graines Voltz considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces contributions sont donc classées en charges opérationnelles correspondant au classement le plus approprié.

Selon l'article 213 du CGI, les sociétés passibles de l'impôt sur les sociétés sont assujetties à une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés égale à 3% des distributions mises en paiement à compter du 17 août 2012. Cette contribution est classée en impôt sur le résultat. Le crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est classé en diminution des charges de personnel.

Note 4 -Les dotations aux provisions.

Les dotations aux dépréciations d'actifs :

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les principaux risques qu'elles couvrent sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière. En effet, une graine qui n'est plus aux normes du taux de germination acceptable (variable en fonction des espèces) n'est plus commercialisable. S'il y a un risque de non germination, les semences conservées, et donc inventoriées, sont provisionnées à 100%.

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale.

Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les dotations pour risques et charges :

Le groupe est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers. Les différents litiges font l'objet d'une appréciation individuelle, et les provisions pour risques et charges en découlant sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables de dédommagement à la date du 31 mars 2015.

Les prétentions de tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci constituent un passif éventuel.

Evolution :

En milliers d'Euros	31/03/15	31/03/14
Dotation nette aux dépréciations d'actifs	729	1 291
Dotation nette aux provisions pour risques et charges	1 362	67
Total	2 091	1 358

Note 5 -Autres produits et charges opérationnels.

Evolution :

En milliers d'Euros	31/03/15	31/03/14
Plus et moins valeur de cession	457	(30)
Autres charges exceptionnelles et produits exceptionnels	(14)	(25)
Autres produits et charges opérationnels	443	(55)

Note 6 -Le coût de l'endettement.

Evolution :

En milliers d'Euros	31/03/15	31/03/14
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	12	0
Charges d'intérêt	(321)	(342)
Charges d'intérêts sur contrats de locations financières		0
Coût de l'endettement	(309)	(342)

Note 7 -Les autres produits et charges financiers par catégorie comptable d'actifs et passifs financiers.

Evolution :

En milliers d'Euros	31/03/15	31/03/14
Actifs non courants	0	0
Résultat de change, net	130	(375)
Prêts et créances	15	14
Total	145	(361)

Note 8 -Les impôts sur les résultats.

Les impôts courants :

France :

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 33 1/3 %.

La loi de finances rectificative pour 2012 adoptée le 29 décembre 2012 fixe de nouvelles règles de report des déficits en avant et en arrière pour les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés. L'imputation des déficits antérieurs sur le bénéfice fiscal d'un exercice n'est possible qu'à hauteur d'un plafond égal à 1 million d'euros majoré d'un montant dorénavant égal à 50% du bénéfice imposable de l'exercice excédant cette première limite.

Le report en arrière du déficit de l'exercice est désormais limité à un exercice au lieu de trois et son montant est limité à 1 M€.

La loi sur le financement de la sécurité sociale n° 99-1140 du 29 décembre 1998 a institué un complément d'imposition de 3,3 % du montant de l'impôt de base dû lorsque le montant de l'impôt est supérieur à 763 000 euros. Ainsi, pour ces sociétés françaises, le taux d'imposition se trouve majoré de 1,1 %.

Etranger :

En Espagne, celui-ci s'élève à 30%. Les sociétés dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 8 000 K€ bénéficient d'un taux d'imposition réduit de 25% applicable sur la partie du bénéfice n'excédant pas 120 202 €.

En Egypte, le taux de base de l'impôt est de 25%.

En Algérie, le taux de base de l'impôt est de 25%.

En Suisse, l'impôt est de 8,50% auquel s'ajoute un impôt cantonal. Cet impôt cantonal est de 6% du bénéfice dans la limite de 150 000 CHF puis 9 % au-delà, les deux taux affectés d'un coefficient de 1,64.

En Turquie, le taux de base de l'impôt est de 20%.

Au Maroc, le taux de base de l'impôt est de 30%.

Le rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge théorique d'impôt est le suivant :

PREUVE DE L'IMPOT	TOTAL
Résultat consolidé après impôt	3 435
Résultat des sociétés mises en équivalence	-14
Résultat net consolidé après impôt des sociétés intégrées	3 449
Impôt réel	2 237
Impôt différé changement de taux au résultat (CRC-99-02)	
Résultat reconstitué avant impôt des sociétés intégrées	5 686
IMPOT THEORIQUE GROUPE	1 936
ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE GROUPE ET IMPOT REEL	301
JUSTIFICATION DE L'ECART	
Ecart sur base imposées à taux différenciés	-26
Produits (minoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	-1
Charges (Majoration) d'impôts des autres éléments que l'impôts société	81
Justification de l'écart lié au calcul de l'impôt	54
Ecart permanents (Résultat non imposé hors dividendes internes)	-103
Ecart entre Variation bilancielle et Résultat	
Ecart temporaires	23
Déficit exercice non activé	
Utilisation déficit antérieur	
Imposition plus-values antérieures	
Résultat fiscal transféré ou attribué	
Résultat imposé ultérieurement	
Dividendes reçus non imposés ou imposés partiellement	34
Résultat sociétés transparente fiscalement	
Autres bases	
Plafonnement de l'impôt différé actif	293
Justification de l'écart lié aux bases fiscales	247
JUSTIFICATION GLOBALE DE L'ECART ENTRE IMPOT THEORIQUE ET IMPOT REEL	301

Les impôts différés :

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur comptable des actifs et passifs. Les principaux éléments pris en compte à ce titre concernent :

- Les retraitements de consolidation introduisant une divergence entre la comptabilité et la fiscalité (options fiscales dérogatoires et crédits-bails).
- Les différences entre base comptable et fiscale.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- les différences temporelles liées à la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et partenariats dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date du renversement des différences temporelles et il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible ; et
- les différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est probable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Ceci concerne l'ensemble des actifs d'impôts différés à l'exclusion des déficits. Le groupe a pris cependant la décision de plafonner ces impôts différés actifs à hauteur des impôts différés passifs de ces filiales pour un montant de 119 K€.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Selon la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés

Évolution :

En milliers d'Euros	31/03/15	31/03/14
Impôts courants	2 112	1627
Impôts différés	125	524
<i>dont différences temporaires</i>	<i>(48)</i>	<i>391</i>
<i>dont indemnités de fin de carrière</i>		<i>(5)</i>
<i>dont activation des déficits</i>	<i>360</i>	
<i>dont provision clients non déductibles fiscalement</i>	<i>(332)</i>	
<i>dont plafonnement des Impôts Différés Actifs</i>	<i>293</i>	-
<i>dont provisions réglementées</i>	<i>4</i>	<i>(17)</i>
<i>dont retraitement sur diminution du prix des titres de participation</i>		<i>118</i>
<i>dont évaluation des actions propres juste valeur</i>	<i>12</i>	<i>48</i>
<i>dont provision pour dépréciation des actifs</i>	<i>(104)</i>	
<i>dont élimination des produits internes</i>	<i>(214)</i>	<i>(8)</i>
<i>dont autres retraitements consolidés</i>	<i>96</i>	<i>(3)</i>
Total	2 237	2 151

Les créances et dettes d'impôts exigibles :

Le détail est le suivant :

En milliers d'Euros	31/03/15	31/03/14
Créances d'impôts exigibles	36	36
Dettes d'impôts exigibles	174	624

La variation des actifs et passifs d'impôts différés :

Elle s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	Au 30/09/14	Résultat au 31/03/15	Au 31/03/15
Impôts différés actifs	2 258	48	2 305
<i>dont différences temporaires hors déficits activés</i>	<i>81</i>	<i>48</i>	<i>129</i>
<i>dont plafonnement des Impôts Différés Actifs</i>	<i>(201)</i>	<i>(293)</i>	<i>(494)</i>
<i>dont activation des déficits</i>	<i>1 579</i>	<i>(360)</i>	<i>1219</i>
<i>dont engagement retraite Saulais</i>	<i>201</i>		<i>201</i>
<i>dont provisions clients non déductibles</i>	<i>278</i>	<i>332</i>	<i>610</i>
<i>dont élimination des résultats internes</i>	<i>219</i>	<i>214</i>	<i>433</i>
<i>dont provisions pour dépréciation des actifs</i>	<i>96</i>	<i>104</i>	<i>200</i>
<i>dont autres retraitements</i>	<i>6</i>	<i>3</i>	<i>9</i>
Impôts différés passifs	865	173	1038
<i>dont provisions réglementées</i>	<i>222</i>	<i>4</i>	<i>226</i>
<i>dont retraitement prix titres des titres de participation</i>	<i>297</i>		<i>297</i>
<i>dont retraitement provision dépréciation actions propres</i>	<i>118</i>	<i>12</i>	<i>130</i>
<i>dont autres retraitements</i>	<i>228</i>	<i>157</i>	<i>385</i>
Impact total sur le résultat		125	

Les informations sur les déficits fiscaux et actifs d'impôts différés non constatés :

Le groupe procède à l'examen des perspectives d'activité et de résultat des sociétés Ball Ducrettet, Iberia Seeds, Graines Voltz Egypt, et Graines Voltz Turkey.

Il en est ressorti au 31 mars 2015 une probabilité élevée d'utilisation des déficits fiscaux existant pour la société Ball Ducrettet. Les déficits utilisables au 31 mars 2015 ont donc fait l'objet d'un enregistrement à l'actif du bilan consolidé.

Par contre, il existe un risque de non utilisation, dans un délai raisonnable, des déficits des sociétés Graines Voltz Turkey, Graines Voltz Egypt et Iberia Seeds. Les déficits de ces sociétés n'ont donc pas fait l'objet d'une activation dans les comptes consolidés.

Ces éléments s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Au 30/09/14	Résultat au 31/03/15	Au 31/03/15
Déficits fiscaux reportables	(4 806)	964	(3 842)
Impôts différés actifs	1 579	(360)	1 219

Note 9 -Le résultat pour une action.

Le résultat net de base par action :

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenues.

Le nombre moyen d'actions ressort pour l'exercice à 1 370 000.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	31/03/15	31/03/14
Résultat consolidé part du groupe (en €)	3 376 918	2 587 803
Nombre d'actions	1 370 000	1 370 000
Résultat (en €) par action	2,46	1,89

Le résultat net dilué par action :

Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ajusté du nombre d'actions propres détenues des effets de chaque catégorie d'instruments dilutifs qui comprennent les stocks options consentis sous forme de souscription d'actions.

L'évolution de ce résultat pour une action est la suivante :

En Euros	31/03/15	31/03/14
Résultat consolidé part du groupe (en €)	3 376 918	2 587 803
Nombre d'actions	1 370 000	1 370 000
Résultat (en €) par action	2,46	1,89

Dividendes versés par action :

En Euros	31/03/15	31/03/14
Dividende (en €) par action	0	0

L'assemblée générale des actionnaires n'a pas décidé de distribution de dividendes.

Note 10 -Le goodwill.

Evaluation des goodwill :

Le goodwill résultant des acquisitions des filiales est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

De plus, toujours conformément à la norme IFRS 3, l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs identifiables acquis lors de regroupements d'entreprises peut être modifiée pendant un délai de douze mois suivant la date d'acquisition.

Au 31 mars 2015, le montant des goodwill s'établit à 9 117 K€.

En milliers d'euros	31/03/15	30/09/14
Valeur brute à l'ouverture	9 611	8 367
Dépréciation à l'ouverture	430	-
Valeur nette à l'ouverture	9181	8 367
Acquisition de l'exercice	-	1 244
Sortie de l'exercice	64	-
Valeur brute à la clôture	9 547	9 611
Dépréciation	430	430
Valeur nette à la clôture	9 117	9 181

Les tests de dépréciation des goodwill :

Le groupe considère que les goodwill sont uniquement représentatifs des éléments incorporels du fonds de commerce.

Dans le cadre des tests de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Le goodwill issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Le groupe procède chaque année à des tests de dépréciation pour toutes les UGT auxquelles des goodwill sont affectés. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable nette des actifs incorporels de goodwill des UGT à leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. Le Groupe a ainsi retenu la valeur d'utilité, évaluée suivant la méthode des flux de trésorerie de l'année actualisés sur une période de 5 ans.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées au 30 septembre 2014 pour calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie prévisionnels des UGT :

- Le nombre d'années de données d'actualisation : 5 ans.
- Le taux d'actualisation avant impôt : 5,787 %.

Le taux d'actualisation est déterminé en retenant le taux OAT à 10 ans de 1,287 % au 30 septembre 2014 majoré d'une prime de risque de 4,5 %.

Ces tests sont réalisés chaque année au 30 septembre.

Note 11 -Les autres immobilisations incorporelles.

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur durée d'utilité est définie, les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation attendue par Graines Voltz. Cette durée est déterminée au cas par cas en fonction de la nature et des caractéristiques des éléments inclus dans cette rubrique.

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Il est effectué au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie.

Ainsi, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont valorisées au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie sont valorisées au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

Le coût de ces actifs correspond :

- Au prix d'achat majoré de tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue, pour les actifs acquis séparément.
- À la juste valeur, à la date d'acquisition, pour les actifs acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Le cas échéant, le mode d'amortissement retenu est linéaire.

a. Fichiers de coordonnées clients acquis

Les éléments figurant au bilan correspondent aux droits contractuels suivants qui ne sont pas limités dans le temps :

1) des rachats de fichiers clients

Les clients provenant de ces fichiers sont totalement confondus dans l'activité de la société, tant par leur nature que par les produits qu'ils achètent. Aussi, ces fichiers ne peuvent être amortis ou dépréciés, l'activité de la société générant des flux de trésorerie nets suffisants pour justifier leur valeur nette comptable.

2) un contrat de distribution exclusive pour le Maroc d'un montant de 399 K€.

Ce contrat ne fait pas l'objet d'un amortissement

b. Obtention végétale

Les acquisitions portent sur la propriété de variétés de légumes pour les commercialiser en exclusivité. Elles sont amorties sur huit ans.

c. Les logiciels

En fonction du domaine d'application des logiciels, la durée d'utilité est comprise entre 1 et 3 ans.

Evolution des immobilisations incorporelles.

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	9 611 337			-64 491		9 546 846
Frais d'établissement	234 318	64		-222 084	-11 677	621
Frais de recherche et développement	2 272	4 687	1 222		35	5 772
Concessions, brevets et droits similaires	1 129 968	67 141				1 197 109
Fonds commercial	1 504 127					1 504 127
Autres immobilisations incorporelles	160 949				31	160 980
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Immobilisations incorporelles brutes	3 031 634	71 892	1 222	-222 084	-11 611	2 868 609

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	430 000					430 000
Frais d'établissement	56 424	126		-44 417	-11 683	450
Frais de recherche et développement	799	466	446		3	822
Concessions, brevets et droits similaires	939 227	31 852				971 079
Fonds commercial	188 019	1 339				189 358
Autres immobilisations incorporelles	846	48			29	923
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Amortissements et provisions	1 185 315	33 831	446	-44 417	-11 651	1 162 632

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Ecarts d'acquisition	9 181 337			-64 491		9 116 846
Frais d'établissement	177 894	-62		-177 667	6	171
Frais de recherche et développement	1 473	4 221	776		32	4 950
Concessions, brevets et droits similaires	190 741	35 289				226 030
Fonds commercial	1 316 108	-1 339				1 314 769
Autres immobilisations incorporelles	160 103	-48			2	160 057
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances, acomptes sur immo. incorporelles						
Valeurs nettes	1 846 319	38 061	776	-177 667	40	1 705 977

Note 12 -Les immobilisations corporelles.

Concernant les immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont, selon la norme IAS 16, comptabilisées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production diminué des amortissements et perte de valeur.

En application de la norme IAS 20, les subventions d'investissements sont enregistrées en déduction de la valeur d'acquisition des immobilisations dont elles ont servi à assurer une partie du financement.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction, le cas échéant d'une valeur résiduelle.

La durée d'amortissement des différentes catégories d'immobilisations est fondée sur leur durée d'utilité estimée et revues annuellement :

- Terrains : non amortis
- Agencement des terrains : 5 à 8 ans
- Bâtiments : 10 à 30 ans
- Installations générales agencements et aménagements : 3 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 10 ans
- Mobilier : 5 à 10 ans

Les amortissements et dépréciations sont comptabilisés en résultat opérationnel.

Au cours de la période, le groupe a acquis des immobilisations corporelles pour une valeur de 494 K€ nette de subvention reçue.

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur recouvrable des immobilisations corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, examinés à chaque clôture. Le groupe n'a pas identifié d'indice de perte de valeur au 31 mars 2015.

Evolution des immobilisations corporelles

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	516 925					516 925
Constructions	13 373 081	123 089				13 496 170
Installations techniques, matériel, outillage	6 782 523	20 850	141 620	-287	225	6 661 691
Autres immobilisations corporelles	5 707 912	340 522	618 110	-40 697	18 249	5 407 876
Immobilisations en cours	36 025	9 902				45 927
Avances et acomptes						
Valeurs brutes	26 416 466	494 363	759 730	-40 984	18 474	26 128 589

Amortissements et provisions	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	76 824	2 634	156			79 302
Constructions	8 504 797	318 778	28 645			8 794 930
Installations techniques, matériel, outillage	5 396 267	197 392	139 532	-144	77	5 454 060
Autres immobilisations corporelles	4 177 336	306 833	550 963	-17 544	8 229	3 923 891
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Amortissements et provisions	18 155 224	825 637	719 296	-17 688	8 306	18 252 183

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Terrains	440 101	-2 634	-156			437 623
Constructions	4 868 284	-195 689	-28 645			4 701 240
Installations techniques, matériel, outillage	1 386 256	-176 542	2 088	-143	148	1 207 631
Autres immobilisations corporelles	1 530 576	33 689	67 147	-23 153	10 020	1 483 985
Immobilisations en cours	36 025	9 902				45 927
Avances et acomptes						
Valeurs nettes	8 261 242	-331 274	40 434	-23 296	10 168	7 876 406

Note 13 -Les actifs non-courants.

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les titres de participation non consolidés figurent dans cette rubrique. Ils représentent la quote-part de capital détenue dans les sociétés non consolidées. Ils sont classés en actifs disponibles à la vente.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés initialement à la juste valeur plus les coûts de transaction directement attribuables. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur (à l'exception des actifs dont la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable) et toute variation en résultant est comptabilisée en autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de juste valeur, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les instruments d'emprunts, des écarts de change.

Les autres actifs financiers non courants sont classés dans la catégorie des prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Valeurs brutes en EUR	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	463 214			-91 727		371 487
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence	562 911		340 000	843 951		1 066 863
Autres titres immobilisés	12 720					12 720
Prêts	5 077					5 077
Autres immobilisations financières	460 110	77 900	82 804			455 206
Créances rattachées à des participations	240 405	-1 805 566	-2 982 619	240 405		1 657 863
Valeurs brutes	1 744 437	-1 727 666	-2 559 815	992 629		3 569 216

Valeurs nettes	Ouverture	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Clôture
Titres de participations	463 214	-400 000	-400 000	-91 727		371 487
Actifs nets en cours de cession						
Participations par mises en équivalence	562 911		340 000	843 951		1 066 863
Autres titres immobilisés	12 720					12 720
Prêts	5 077					5 077
Autres immobilisations financières	460 110	77 900	82 804			455 206
Créances rattachées à des participations	240 405	-2 226 449	-3 403 502	240 405		1 657 863
Valeurs nettes	1 744 437	-2 548 574	-3 380 698	992 629		3 569 216

Participations par mises en équivalence :

En Euros	Bigler	Les Gazons de France	Phytosem	Total
Valeur des titres des sociétés mises en équivalence (comptes sociaux Graines Voltz SA)	301 403	1 267 110	192 738	1 761 251
Quote-part du résultat retraité mis en équivalence	189 290	-209 000	5 277	- 14 433
Réserves consolidées	60 178	- 413 807	13 673	- 679 956
Annulation cession interne		-340 000		
Valeur des titres mis en équivalence	550 871	304 303	211 688	1 066 862

Note 14 -Les stocks.

Les stocks et en-cours de production sont évalués au plus bas de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts sont généralement calculés selon la méthode du prix moyen pondéré ; ils intègrent les frais de transport liés à l'achat, les frais de manutention et les escomptes obtenus.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour la réalisation de la vente.

Le cas échéant des dépréciations sont comptabilisées. Les principaux risques qu'elles couvrent sont ceux révélés par les tests de germination auxquels procède la société de manière régulière.

Évolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'Euros	Matières premières	En cours de production	Marchandises	Total
Au 30/09/13	878	424	9 777	11 079
Au 30/09/14	1 771	142	12 914	14 827
Au 31/03/15	2 336	1 169	13 548	17 053

A titre d'information les dépréciations de stocks se montent à 1 041 K€ au 31 mars 2015 contre 322 K€ au 31 mars 2014 et concernent uniquement les marchandises. Ces dépréciations sont déterminées de manière individualisée, à la fin de chaque période.

Note 15 -Les clients et autres débiteurs.

Les créances sont valorisées à leur juste valeur lors de leur évaluation initiale.

Evolution des valeurs nettes comptables :

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Clients et comptes rattachés	61 798	58 156
Dépréciation des comptes clients	8 739	5 600
Total net des clients et comptes rattachés	53 059	52 556
Avances et acomptes versés	15	317
Autres créances fiscales et sociales	1 251	1 216
Dépréciation des autres créances	24	139
Charges constatées d'avance	2 033	1 306
Total des autres actifs courants	3 275	2 978

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à la juste valeur. La juste valeur des créances clients est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement. Les créances clients ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu

Le groupe n'a pas recours à l'affacturage ou à des transactions visant à faire sortir des créances du bilan.

Méthode de provisionnement des comptes clients :

Le principe de constitution des provisions a été fixé de la manière suivante :

- créances entrant dans le cadre d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire ou transmises à notre avocat ou à une société de recouvrement de créances : provision à 100 % (sauf en cas de concordat où le taux est ajusté) ;
- les créances dont la durée est supérieure à 9 mois au moment de la clôture ou en règlement amiable font l'objet d'une provision de 100 %, sauf cas particuliers ; chaque cas est analysé en fonction des informations reçues par le représentant concerné, ainsi que des réponses faites par le client aux différents rappels qu'il a reçus. Le pourcentage de provision est arrêté par le Directeur Adjoint en concertation avec l'expert-comptable.

Les principes de dépréciation des créances ont été appliqués de façon homogène dans les sociétés du groupe, telles qu'énoncés aux paragraphes précisant les principes et méthodes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés.

Les créances fiscales :

Le poste « créances fiscales » est principalement constitué des créances sur l'Etat au titre de la TVA.

Note 16 -La trésorerie et équivalent de trésorerie.

Conformément à la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie", la ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" figurant au bilan consolidé comprend :

- les disponibilités,
- les placements à court terme liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités et présentant un risque négligeable de variation de valeur.

Evolution :

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Placements à court terme	0	0
Disponibilités	4 729	4 293
Total	4 729	4 293

Note 17 -Les dettes financières courantes et non-courantes.

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes financières non courantes :

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Part des emprunts bancaires à plus d'un an	12 367	12 716
<i>dont à moins de 2 ans</i>	<i>2 723</i>	<i>2 789</i>
<i>dont de 2 à 5 ans</i>	<i>6 324</i>	<i>6 181</i>
<i>dont à plus de 5 ans</i>	<i>3 320</i>	<i>3 746</i>
Variation de l'exercice	- 349	1 000

Les dettes financières courantes :

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Part des emprunts bancaires à moins d'un an	4 991	3 858
Part des dettes de locations financières à moins d'un an	0	0
Dividendes à verser	0	0
Découverts bancaires	31 926	39 388
Total	36 917	43 246
Variation de l'exercice	6 329	5 526

Les principales informations et analyses relatives à la variation des dettes financières sont présentées dans le tableau de flux de trésorerie.

Informations sur les emprunts bancaires :

Les emprunts à moyen terme et long terme mis en place avec nos partenaires financiers sont libellés en euros et en devises. Les taux d'intérêts sont stipulés soit variables soit fixes.

Sur la base du solde des emprunts à taux variable, une variation de plus ou moins 1% des taux d'intérêts représenterait une charge ou un produit financier supplémentaire d'un montant de 208 K€ sur la durée restant à courir.

Le solde restant dû sur l'ensemble des emprunts se chiffre à 15 289 K€ au 31 mars 2015.

Il existe des « covenants » sur certains emprunts accordés (calculés établissement bancaire par établissement bancaire) à la société Graines Voltz.

Il est rappelé que ces covenants étaient respectés à la clôture du dernier exercice soit au 30 septembre 2014.

Le solde restant dû sur les emprunts garantis par des suretés réelles s'élève à 6 672 K€ au 31 mars 2015.

Note 18 -Les provisions courantes et non-courantes.

La norme IAS 1 prévoit que les actifs et passifs doivent être classés sous des rubriques « courant » et « non courant ».

Conformément à IAS 37.14, une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à la clôture à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date de clôture des comptes.

Le groupe Graines Voltz est soumis dans le cadre normal de son activité à des risques divers (litiges commerciaux, restructurations, litiges fiscaux, litiges sociaux...). Les règles suivantes sont appliquées :

Les provisions pour litiges :

Ces litiges font l'objet d'une appréciation individuelle et/ou basée sur une estimation statistique des litiges observés dans son domaine d'intervention compte tenu des éléments connus en fin d'exercice.

Les provisions non-courantes :

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Provision pour indemnités de retraite	709	691
Ecart d'acquisition négatif	-	61
Autres provisions	-	-
Total	709	752

Les provisions courantes :

En milliers d'euros	Litiges Prud'homaux	Litiges commerciaux	Autres litiges	Litiges fiscaux	Total
Au 30/09/13	429	0	80	0	509
Dotation	64		328		392
Provision utilisée	(261)				(261)
Provision non utilisée	(208)				(208)
Variation du périmètre			5		5
Au 30/09/14	24	0	413	0	437
Dotation			1 230		
Provision utilisée			(150)		
Provision non utilisée					
Variation du périmètre					
Au 31/03/15	24		1 493		1 517

Note 19 -Les fournisseurs et les autres passifs courants.

Les dettes en liaison avec le cycle normal d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique "Fournisseurs et comptes rattachés". Elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et ultérieurement au coût amorti.

La juste valeur des dettes fournisseurs est assimilée à la valeur nominale compte tenu des échéances de paiement généralement inférieures à 1 mois.

Ces dettes sont quasi intégralement dues à moins d'un an.

En milliers d'Euros	31/03/15	31/03/14
Fournisseurs et comptes rattachés	16 411	11 488
Passifs d'impôts courants	174	624
Dettes fiscales et sociales	5 260	5 931
Autres dettes	499	111
Total	22 344	18 154

La variation constatée s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	31/03/15	31/03/14
Variation constatée	4 190	(1 420)
Dont variation des dettes fournisseurs	4 923	(1 762)
Dont variation de l'impôt société	(450)	(516)
Dont variation des dettes fiscales et sociales	(901)	1 119
Dont variation de la participation des salariés	230	(49)
Dont autres variations	388	(212)

Note 20 -Le tableau de flux de trésorerie.

La trésorerie nette s'élève au 31 mars 2015 à – 27 197 K€ et correspond aux montants suivants présentés dans le tableau de flux de trésorerie.

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	4 729	4 293
Découverts bancaires	(31 926)	(39 388)
Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie	(27 197)	(35 095)

Note 21 -Le capital social.

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Capital émis	1 370 000 €	1 370 000 €
Nombre d'actions en circulation en début d'exercice	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises durant l'exercice	0	0
Nombre d'actions en circulation en fin d'exercice	1 370 000	1 370 000
Valeur nominale	1 €	1 €
Nombre d'actions autorisées	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises entièrement libérées	1 370 000	1 370 000
Nombre d'actions émises et non entièrement libérées	0	0

La politique du groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des banquiers, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le capital s'entend comme le capital social, les résultats non

distribués et les participations ne donnant pas le contrôle. Le conseil d'administration veille au rendement des capitaux propres.

En milliers d'euros	31/03/15	30/09/14	31/03/14	30/09/13
Total des passifs	74 891	51 468	75 664	46 042
Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan	(4 729)	(5 362)	(4 293)	(6 241)
Dette nette	70 162	46 106	71 371	39 801
Total des capitaux propres	27 834	24 386	22 261	19 324
Montant accumulés en capitaux propres au titre des couvertures de flux de trésorerie	0	0	0	0
Capitaux propres ajustés	27 834	24 386	22 261	19 324
Ratio dette nette sur capitaux propres ajustés	2,52	1,89	3,21	2,06

Note 22 -Les engagements hors bilan.

Pour ses opérations courantes, le groupe est engagé à la clôture de la période se terminant au 31 mars 2015 pour les montants suivants :

Engagements de garanties reçues :

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Avals et cautions	3 704	2 800

Engagements de garanties données :

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Nantissement du fonds	4 179	5 904
Nantissement des titres de participation	6 785	3 000
Nantissement du matériel et outillage	305	305
Hypothèque	4 000	4 549
Nantissement comptes bancaires	2 460	2 350
Gage espèce	1 550	1 650
Total	19 279	17 758

Locations longue durée :

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Redevances restant à payer	151 K€	Néant

Dettes assorties de sûretés réelles :

En milliers d'euros	31/03/15	31/03/14
Dettes garanties : emprunts bancaires à moyen terme	10 645	10 501
Montant des sûretés consenties	12 252	13 158

Note 23 -Les transactions avec les parties liées.

- Les entreprises liées

La société Brard Graines a loué une partie de ses locaux auprès de la SCI La Claie des Pâtures, détenue à 100% par Brard Graines.

La société Graines Voltz Egypt réalise ses achats de marchandises auprès d'un importateur qui lui-même effectue ses achats auprès de la société Graines Voltz (ceci pour respecter la législation égyptienne). La facturation de la société Graines Voltz a été établie sur la base des prix de marché. Les montants facturés par l'importateur correspondent également aux prix pratiqués habituellement.

- Les rémunérations des dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes de direction s'est élevée à 195 661 € pour la période allant du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015.

Note 24 -Les événements post-clôture.

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.

II. Rapport semestriel d'activité consolidé au 31.03.2015.

1 -Comptes condensés consolidés du semestre écoulé.

	31/03/2015	31/03/2014	VARIATIONS	
			Montant	%
Chiffre d'Affaires total	48 919	52 802	- 3 883	- 7.35
Résultat opérationnel courant	5 407	5 510	-103	- 1.87
Résultat opérationnel	5 851	5 455	+ 396	+ 7.26
Charge d'impôt	2 237	2 151	+ 86	+ 4.00
Résultat net	3 435	2 601	+ 834	+ 32.06
Résultat net part du groupe	3 377	2 588	+ 789	+ 30.49

NB : Il est précisé que les chiffres relatifs à la situation au 31 mars 2015 concernent les sociétés GRAINES VOLTZ, BALL DUCRETTET, BRARD GRAINES, IBERIA SEEDS, GRAINES VOLTZ EGYPTE, TOPSEM, SAULAIS, GRAINES VOLTZ TURQUIE et SEMAPRO, consolidées selon la méthode de l'intégration globale et les sociétés BIGLER SAMEN, LES GAZONS DE FRANCE et PHYTOSEM consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

2 -Faits majeurs et significatifs.

L'activité de notre groupe au cours du 1^{er} semestre de notre exercice social du 01/10/2014 au 30/09/2015 s'est traduite par une baisse de 7,37 %.

Cette baisse s'explique par la modification du périmètre de consolidation (entrée de SEMAPRO consolidée selon la méthode de l'intégration globale et LES GAZONS DE FRANCE et PHYTOSEM consolidées selon la méthode de mise en équivalence). Le chiffre d'affaires est également impacté par la vente de la branche d'activité FLORIVERT et le changement de méthode de consolidation de la société BIGLER (mise en équivalence au lieu de l'intégration proportionnelle). A périmètre constant, la variation enregistrerait une hausse de 1,51 %.

Le résultat opérationnel courant dégage un bénéfice de 5 407 K€ contre 5 510 K€ au 31 mars 2014.

Le résultat net se solde par un bénéfice de 3 435 K€ contre 2 601 K€ au 31 mars 2014. Cette hausse provient essentiellement d'événements exceptionnels liés aux écarts de change et à la cession de la branche d'activité FLORIVERT.

L'activité se déroule sur 13 sites :

Pour l'activité de distribution à une clientèle de professionnels, horticulteurs, maraîchers et collectivités : Colmar (68 – GRAINES VOLTZ), Brain sur l'Authion (49 – GRAINES VOLTZ), Thonon Les Bains (74 – BALL DUCRETTET), Vert-Saint-Denis (77 – LES GAZONS DE France), Gap (05 – PHYTOSEM), Egypte (GRAINES VOLTZ EGYPTE), Algérie (TOPSEM), Espagne

(IBERIA SEEDS), Turquie (GRAINES VOLTZ TURQUIE), Suisse (BIGLER SAMEN AG) et Maroc (SEMAPRO). L'ensemble de la gestion des semences est assuré depuis l'établissement de Brain.

Pour l'activité de production de graines : Longué Jumelles (49 – BRARD GRAINES)
Pour l'activité de production de jeunes plants : Saint Barthelemy d'Anjou (49 – SAULAIS).

3 -Evènements importants survenus au cours du semestre et leur incidence sur les comptes.

Néant

4 -Description des principaux risques et incertitudes pour le semestre à venir.

Néant

5 -Evènements postérieurs à la clôture.

Néant

6 -Transactions avec les parties liées.

Néant

III. Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'examen limité des comptes consolidés.



KPMG AUDIT ID
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



Sogex
50, avenue d'Alsace
68000 Colmar

Graines Voltz S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Période du 1er octobre 2014 au 31 mars 2015
Graines Voltz S.A.
23, rue Denis Papin - 68000 Colmar
Ce rapport contient 3 pages
Référence : PM-152-069



KPMG AUDIT ID
Immeuble Le Palatin
3 cours du Triangle
CS 80039
92939 Paris La Défense Cedex
France



Graines Voltz S.A.

Siège social : 23, rue Denis Papin - 68000 Colmar
Capital social : €1 370 000

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2015

Période du 1er octobre 2014 au 31 mars 2015

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Graines Voltz S.A., relatifs à la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mars 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Schiltigheim, le 30 juin 2015

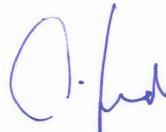
Colmar, le 30 juin 2015

KPMG Audit ID

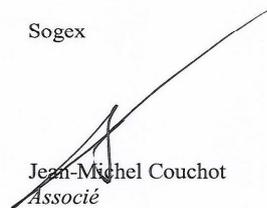
Sogex



Pascal Maire
Associé



Olivier Frank
Associé



Jean-Michel Couchot
Associé

IV. Attestation du dirigeant.

Mr Christian Voltz, directeur adjoint de Graines Voltz, atteste qu'à sa connaissance, les comptes consolidés complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant ci-dessus présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Colmar le 22 juin 2015